

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

<b>DELIBERATION</b> N°CP08/07/2022/2/ 7 <b>DOSSIER N°5183</b>	<b>COMMISSION</b> N° 2	CP - ACCUEIL, ATTRACTIVITÉ ET CULTURE
--	---------------------------	---------------------------------------

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE


ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST PATRIMOINE  
ET PAYSAGES

Rapporteur : Mme Catherine DEFEMME



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*  
*VU la délibération n° CD2017-05/1/15 du Conseil départemental du 19 mai 2017 adoptant le règlement transitoire d'aides en faveur de la restauration du patrimoine*  
*VU le budget de l'exercice,*

Envoyé en préfecture le 12/07/2022  
Reçu en préfecture le 12/07/2022  
Affiché le   
ID : 023-222309627-20220711-CP2022163-DE

*VU le rapport CP08/07/2022/2/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Décide :

- d'attribuer les subventions récapitulées dans le tableau ci dessous, au titre des aides à la restauration du patrimoine non protégé, pour un montant global de 16 663,68 €.

Communes	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Montant dépense éligible	Autres financements sollicités	Montant de la subvention sollicitée
LEPAUD	Remise en place de la croix et installation d'un paratonnerre sur le toit de l'église	16 636,83 €	16 636,83 €	DETR 25 % : 4 159,21 €	<b>1 663,68 €</b>
NAILLAT	Restauration intérieure de l'église (bâti et peintures murales)	192 405,67 €	192 405,67 €	DETR 25 % : 49 096,00 € Fondation du Patrimoine (estimation) : 10 000,00 €	<b>15 000,00 €</b>
<b>TOTAL Patrimoine bâti non protégé</b>					<b>16 663,68 €</b>

- de déroger au règlement d'aide à la restauration du patrimoine et d'accorder à la commune de Saint-Bard une prolongation de 18 mois du délai pour engager les travaux de renforcement structurel et de mise hors d'eau de l'église, soit jusqu'au 22 janvier 2023.

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions ;

- Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 913.12 Article 2041427.

Pour l'ensemble des demandes

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**